

# Réseau N°88

MODERNISEZ ENSEMBLE LES DÉCLARATIONS SOCIALES

**Construisons ensemble  
des données de compétition**



## La Une

2024 sera l'année des jeux universels pour porter l'excellence comme art de vivre ! Gageons aussi que les « data sociales », collectées via la DSN, atteindront une qualité remarquable grâce aux efforts de toutes les équipes qui construisent ensemble des données de compétition ! Commençons notre défilé clin d'œil à Coubertin avec les gestionnaires de paie et les cabinets comptables, qui versent chaque mois les paies aux salariés et transmettent les données afférentes aux organismes sociaux et fiscaux. Les suivant de près, les éditeurs de logiciels implémentent sans faillir le cahier technique de la DSN. Face à eux, les organismes qui collectent et utilisent les données, pour recouvrer les sommes dues et verser différentes prestations sociales. Parmi ces organismes, les Urssaf et la MSA sont en première ligne pour repérer les éventuelles erreurs et les signaler aux entreprises afin de les rectifier au plus vite. Fermant la marche et sans relâche, les équipes du GIP-MDS veillent au bon fonctionnement d'ensemble, encouragent les progrès, signalent les hors-jeux, construisent les référentiels de demain. L'orchestre qui rythme ce défilé réunit les grandes administrations de l'État, la DSS côté social, la DGFIP sur le fiscal et la DGEFP pour le monde du travail. Toutes ces belles équipes ne peuvent que porter au plus haut la qualité des données DSN !

**Élisabeth Humbert-Bottin**  
Directeur Général du GIP-MDS



## Édito

Dispositif majeur pour l'exploitation des données sociales, la DSN représente une excellente opportunité pour de nouveaux usages. Basée sur les données de la paie, elle garantit un calcul au plus juste des droits sociaux, tout en limitant le risque de récupération d'indus et de fraude. Les données normalisées produites par ce dispositif peuvent être utiles au développement de nouveaux projets dans le domaine social, comme la réforme de la « solidarité à la source ». S'appuyer sur les acquis de la DSN et sur l'aspect très collaboratif du système, tel qu'il a été impulsé par le GIP-MDS, permettrait d'éviter tout risque dans la distribution automatisée des droits sociaux, grâce à l'exploitation de données fiables et de qualité. Capitaliser sur ce modèle existant permet aussi de maîtriser certains coûts de mise en œuvre. Net-entreprises possède le savoir-faire et les compétences techniques pour contribuer au développement de nouveaux dispositifs générateurs de solidarité, de justice sociale et d'économies. Notre collectif peut accompagner l'évolution de nouvelles prestations sociales à clause de ressources, tout en garantissant simplicité, performance et qualité. Grâce à la DSN, nous co-construisons des données de compétition utiles à tous.

**Éric Hayat**  
Président du GIP-MDS



**NET-ENTREPRISES-FR**  
GIP Modernisation des déclarations sociales

URSSAF - AGIRC-ARRCO - CNAV - CNAM - CNAF - PÔLE EMPLOI  
UNÉDIC - MSA - CIBTP France - CS - CRPCEN - CTIP - FRANCE ASSUREURS  
MUTUALITÉ FRANÇAISE - CRPNPAC - CPRPNSCF - CNIEG - CAMIEG - ENIM  
CAVIMAC - CNBF - CDC - RAFP - IRCANTEC - CNRACL - CFDT - CPME  
CGT - CGT-FO - CNOEC - FNSEA - MEDEF - NUMEUM - UNAPL - U2P

# Net-entreprises : un bouquet de services évolutif

**Depuis sa création en 2000, le portail net-entreprises.fr a pour vocation d'offrir aux entreprises un ensemble de services au plus proche de leurs besoins.**

Aujourd'hui, net-entreprises.fr offre une quarantaine de services. « *Le bouquet est composé de différents types de services : déclaratifs, informatifs, ou encore des services d'aide à la déclaration. Tous ont un même objectif, faciliter la vie des entreprises, en simplifiant leurs démarches déclaratives et sociales* », précise Michel Sénécals, Responsable Plateforme de services au GIP-MDS.

Cette offre s'enrichit continuellement en fonction des nouveautés réglementaires ou des partenariats existants. De nombreux services développés par des partenaires, comme la Caisse des Dépôts ou la CNAM sont ainsi accrochés au fil du temps. Mais d'autres disparaissent aussi, si des formalités ont été simplifiées ou remplacées par la DSN.

« *Le portail bouge en fonction de l'actualité déclarative, et le nombre de services évolue chaque année* », poursuit Michel Sénécals. Grâce à l'interopérabilité, il permet également de naviguer sur d'autres portails sans avoir à se réauthentifier, c'est le cas, entre autres, avec le portail dédié aux experts-comptables « *jedecclare.com* ».

En tant qu'acteur de la simplification, le GIP-MDS travaille en permanence sur l'offre de services pour répondre aux besoins des 3 millions d'entreprises utilisatrices, qui peuvent en un seul endroit et en quelques clics réaliser l'ensemble de leurs démarches.

## Une nouvelle technologie pour InterOPS

**InterOPS est le standard d'échange qui permet de sécuriser et de faire interopérer les Systèmes d'Information des Organismes de Protection Sociale. Le dispositif a connu en 2022 des évolutions majeures qui se poursuivent en 2023.**

InterOPS est la cheville ouvrière du système qui a permis l'industrialisation des services de Net-entreprises et de la DSN. Le changement de technologie de ce standard d'échange, passé de Linux SUSE à Docker, a impacté l'ensemble de nos dispositifs en 2022. Cela a entraîné un travail collectif conséquent entre tous les OPS, qui étaient unanimement demandeurs de cette évolution, et déjà équipés de cette technologie. Cette nouvelle solution présente l'avantage de s'adapter à tous les OPS, quel que soit leur système d'exploitation et de supervision. « *Avant, il fallait avoir un système d'exploitation spécifique pour chaque OPS. Aujourd'hui il suffit d'adapter le conteneur Docker mis en place, sans avoir à maintenir X systèmes d'exploitation* », explique Guillaume Malgras, RSSI\* au GIP-MDS.

InterOPS gère également l'authentification unique qui permet aux utilisateurs de s'authentifier en toute sécurité sur plusieurs applications et sites web avec une seule paire d'identifiants, un peu comme France Connect. InterOPS sécurise les échanges et les transferts entre API. « *Par exemple, un protocole permet de s'assurer que quand un OPS va chercher des informations dans DAD-e, il est reconnu et que tout le transfert est sécurisé* », indique Guillaume Malgras.

Cette brique de sécurisation des échanges permet de simplifier tous les processus d'authentification et de gagner en flexibilité, tout en étant transparente pour l'utilisateur. Depuis sa création en 2004, InterOPS connaît ainsi sa deuxième évolution majeure, après un premier saut technologique en 2012.

\* Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information

# Un passeport dédié à la prévention des risques professionnels

**Pour mieux prévenir les risques en matière de santé et sécurité au travail, le ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion a souhaité, dans le cadre du Plan National de Santé au Travail, mettre en place un passeport de prévention. La Direction Générale du Travail a mandaté la Caisse des Dépôts pour sa mise en œuvre et sa gestion.**

Le passeport de prévention répertorie les attestations de formations, certificats et diplômes obtenus dans le domaine de la prévention des risques en santé et sécurité au travail. Il s'adresse aux travailleurs et demandeurs d'emploi qui pourront renseigner ce passeport tout au long de leur carrière et le valoriser auprès des employeurs et des recruteurs. Ils auront ainsi une trace des formations suivies et pourront attester de l'acquisition de ces compétences. Les employeurs auront accès à un dispositif dédié pour déclarer et centraliser toutes les formations en santé et sécurité dispensées à leurs employés.

## Un nouveau service sur net-entreprises.fr

« Le dispositif pour les employeurs sera accessible via net-entreprises.fr. Nous travaillons actuellement avec la Caisse des Dépôts qui développe ce service, pour le mettre à disposition sur le portail, en vue d'une ouverture en 2024 », précise Luc Bernard, Chef de projets au GIP-MDS. Les employeurs ont, en effet, l'obligation de prévenir les risques professionnels grâce à la formation de leurs employés. Le passeport de prévention permet ainsi de les accompagner dans la gestion de leurs obligations. Les salariés accéderont à leur passeport via Mon compte formation, avec un accès sécurisé par FranceConnect+. Les informations enregistrées seront à valeur probante, traçables et garanties par la Caisse des Dépôts.

« Notre choix s'est naturellement orienté vers les services du GIP-MDS pour la mise en place de ce nouveau service. En effet, le passeport de prévention est intégré à Mon compte formation, or, le volet employeur de Mon compte formation est accessible via net-entreprises.fr. Il était donc logique de proposer le même canal pour les entreprises afin de leur simplifier la connexion et l'habilitation à ce service et qu'elles puissent facilement accéder aux éléments du passeport de prévention. Les fonctionnalités proposées par le portail répondaient ainsi à nos besoins. De plus, notre relation de partenariat avec les équipes du GIP-MDS permet des échanges facilités, basés sur la confiance et l'écoute, un véritable atout dans la mise en place de nouveaux projets. »



**Gladys Vidal**

Responsable unité parcours usagers et services innovants, direction des politiques sociales, Caisse des Dépôts

## Fin de la DADS-U

Les entreprises du secteur privé et public étant désormais en DSN, la campagne DADS-U 2023 sera la dernière. Elle concerne moins de 2 000 déclarants. Après novembre 2023, des solutions spécifiques, actuellement à l'étude, permettront de gérer ces derniers.

## Fin de l'AED

Le service AED (Attestation Employeur Dématérialisée) en mode EDI\* a fermé le 30 novembre 2022. Le signalement FCTU (Fin de Contrat de Travail Unique) en DSN est désormais le vecteur déclaratif requis pour les fins de contrat. La saisie web reste disponible en dernier recours.

\*EDI : Échange de Données Informatisé

# « Déclarant » et « Déclaré » : un lien direct, des rôles distincts (2/2)

**Dans le précédent numéro de la Lettre Réseau, nous avons évoqué la distinction claire entre les rôles de « Déclarant » et « Déclaré ». Poursuite de notre démonstration, avec des exemples précis.**

Pour rappel, le « Déclarant » est la personne ou la structure qui gère la paie et est ainsi en charge de réaliser la déclaration sociale nominative, laquelle remplace un ensemble de formalités déclaratives. Ces formalités sont en lien avec une entreprise redevable, qui entre donc sous l'appellation de « Déclaré ». Cette distinction entre « Déclarant » et « Déclaré » est bien sûr à prendre en compte par les organismes qui s'adressent aux entreprises. Selon les cas, ils peuvent avoir besoin de contacter l'un ou l'autre, voire les deux. Il est essentiel de préserver la cohérence des communications entre ces deux rôles, afin de renforcer la qualité, car des actions envers le « Déclaré » sans que le « Déclarant » ne soit associé, seront sans effet et inversement le « Déclarant » ne pourra pas agir sans que le « Déclaré » ne soit également associé.

## Des exemples concrets

Plusieurs exemples peuvent illustrer l'importance de ce lien :

- Lorsqu'il s'agit de délivrer un retour sur une erreur en DSN, c'est toujours le « Déclarant » qui doit être visé puisqu'il doit corriger la paie. Par contre cela passe par une bonne alimentation des données relevant de sa compétence par le « Déclaré ». L'usage du lien « Déclarant » - « Déclaré » mis en place au sein du RCD\* permet ainsi de nombreux usages et notamment de lancer des campagnes ciblées auprès des employeurs.

- Concernant la juste identification des salariés, c'est l'employeur « Déclaré » qui doit demander les éléments d'état civil à ses employés et les inciter à faire les démarches en cas d'absence de numéro de Sécurité sociale. Cependant, c'est le « Déclarant » qui doit se préoccuper du bon engagement de ces démarches pour ne pas utiliser un Numéro Technique Temporaire au-delà des trois mois autorisés.

- Sur la notification du taux AT/MP\*\*, si juridiquement, c'est bien l'employeur « Déclaré » qui est visé, puisqu'un taux élevé doit le conduire à renforcer ses actions de prévention, la mise à jour en paie, au bon moment, est avant tout garantie par le « Déclarant ». C'est pourquoi, l'envoi des taux AT/MP se fait à la fois envers le « Déclaré » par notification électronique, et envers le « Déclarant » par envoi d'un CRM exploitable en paie pour mettre à jour les taux.

- Un autre usage majeur de ce lien entre « Déclarant » et « Déclaré » a trait à l'ouverture de services pour les entreprises déclarées dès lors que c'est au niveau de la gestion par l'employeur que des décisions sont à prendre. Ainsi, même si la DSN passe par le « Déclarant », le « Déclaré » doit pouvoir accéder, comme le « Déclarant », à des services en retour de sa DSN. C'est le cas par exemple, du simulateur bonus-malus.

Ces différents exemples sont illustrés par des témoignages sur la page suivante.

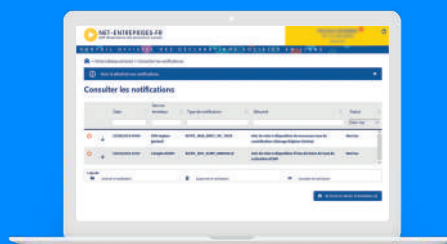
\* RCD : Répertoire commun des déclarants. Il permet d'identifier de manière partagée les entreprises et leurs établissements

\*\* AT/MP : Accident du Travail Maladie Professionnelle



## Un simulateur pour le bonus-malus

Le simulateur bonus-malus est accessible sur [net-entreprises.fr](https://net-entreprises.fr) depuis février 2023. Cet outil à vocation pédagogique permet aux entreprises éligibles au bonus-malus, de simuler leur taux de contribution modulé pour 2023, à partir des données calculées pour la modulation de 2022 d'une part et de données propres à l'évolution de leur situation d'autre part. Les entreprises peuvent ainsi se projeter et mieux comprendre les impacts de leur politique RH sur la modulation de leur taux.



## Lien « Déclarant » - « Déclaré » : illustrations par l'exemple

**Témoignages de collaborateurs du GIP-MDS, afin d'illustrer le lien entre « Déclarant » et « Déclaré ».**

### Un lien utile pour des envois ciblés au profit de la qualité pour tous

« Le lien entre « Déclarants » et « Déclarés » est stocké au sein du RCD, grâce aux inscriptions des utilisateurs sur le portail. Cela nous permet de communiquer aux « Déclarants » des données relatives à un établissement qu'il a déclaré. Nous pouvons lui lister l'ensemble de ses « Déclarés » de manière exhaustive ou ciblée. Cela permet de nombreux usages, tels que les envois de mailings ciblés qui sont réalisés grâce à des extractions sur cette base « Déclarants » - « Déclarés ». Cela permet aussi de communiquer des informations à un « Déclarant » sur une entreprise qu'il a déclarée via l'envoi de CRM. Cela sert aussi à transmettre aux éditeurs la liste des « Déclarants » qui font le plus d'erreurs dans le cadre des analyses qualité. »

**Michel Sénécal, Responsable Plateforme de Services, GIP-MDS**

### La qualité du NIR est essentielle en DSN

« Le NIR ou numéro de Sécurité sociale est le pivot pour allouer des allocations ou des prestations à un individu. L'employeur déclaré doit récupérer et vérifier ce numéro auprès de son salarié à l'embauche, puis le transmettre à son « Déclarant » pour qu'il établisse une paie et une DSN correctes. Sans cela, les cotisations versées ne seront pas reliées à ce salarié, qui ne pourra pas faire valoir ses droits (maladie, retraite, chômage...). Le « Déclarant » doit surveiller la validité des NIR récupérés grâce aux BIS (Bilans d'Identification des Salariés) qui lui sont transmis sur ses DSN, et expliciter au « Déclaré » toute l'importance de la bonne récupération du NIR. C'est donc sur l'interlocution entre « Déclaré » et « Déclarant » que repose la fiabilité de cette donnée. »

**Fleur Le Logeais, Directrice de l'Accompagnement et de la Qualité, GIP-MDS**

### Campagnes de notification du taux AT/MP

« Suivant la réglementation, les entreprises « Déclarées » sont notifiées chaque début d'année de leur taux AT/MP, puis en cours d'année si ce taux évolue. Ce taux est nécessaire en paie, donc en DSN, pour déterminer le montant de la cotisation associée. C'est pourquoi nous avons mis en place un mécanisme afin de l'adresser, en parallèle et au même rythme, aux « Déclarants » DSN. Afin d'adresser l'information au « Déclarant » concerné, nous exploitons le lien « Déclarant » - « Déclaré » issu de la DSN et stocké au RCD. Concrètement, en janvier 2023, nous avons ainsi informé 243 782 « Déclarants » DSN des taux AT/MP calculés par la CNAM pour les 2 244 147 établissements « Déclarés » en DSN. »

**Louis-Pascal Bourdaud, Responsable de service PMO Transverse, GIP-MDS**

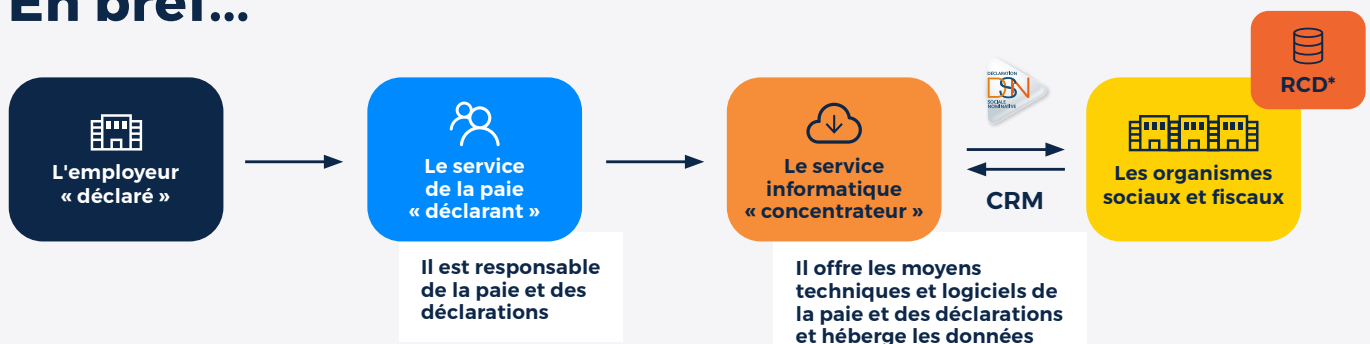
### Bonus-malus : un service pour les Déclarants et les Déclarés

« Le simulateur bonus-malus est accessible aussi bien pour les entreprises « Déclarées » que pour leur « Déclarant » ou « Tiers-déclarant ». Les utilisateurs n'ont pas à s'inscrire explicitement au service. Le « Déclarant » et « Tiers-déclarant » DSN peut accéder au simulateur via le lien « Déclarant » - « Déclaré » pour son compte ou celui de ses clients, en choisissant pour quelle entreprise déclarée il vient réaliser la simulation. L'entreprise déclarée souhaitant faire la simulation pour elle-même peut y accéder de manière simple et sécurisée. Ce nouveau service complète le bouquet déjà existant sur net-entreprises.fr, et permet d'amener sur le portail de nouveaux utilisateurs, les « Déclarés », par définition, n'étant pas des utilisateurs directs de net-entreprises.fr. »

**Faouzia Laoubi, Chef de projets et Arnaud Vasserot, Responsable du Service Projets Data, GIP-MDS**

\* RCD : Répertoire commun des déclarants

## En bref...



# Le montant net social en DSN

**Le montant net social est un nouveau montant de référence introduit en DSN et PASRAU. Il va alimenter le dispositif des ressources mensuelles\* (DRM), et servir de base au calcul des prestations sociales.**

Dans un premier temps, le montant net social (MNS) déterminera les droits au versement du RSA et de la prime d'activité. Actuellement, ces prestations sont fondées sur le montant net perçu, qui est déclaré par les allocataires. Le Service Expertise du GIP-MDS\*\* a instruit ce besoin afin de mesurer ses impacts sur les normes DSN et PASRAU, identifier les acteurs concernés, et faire évoluer les cahiers techniques et les consignes.

Le MNS sera calculé au niveau de la paie et déclaré en DSN (ou PASRAU pour les revenus autres) puis transmis via le DRM à la CAF et la MSA qui verseront les prestations sociales. L'objectif est d'automatiser les calculs avec des données normalisées, et de simplifier les démarches des allocataires qui n'auront plus à déclarer leurs ressources chaque trimestre, l'information étant connue par les caisses grâce au DRM.

## Sécuriser le déploiement

Des contrôles qualité de masse vont être mis en place en 2023, afin d'évaluer la qualité du MNS calculé à partir des données de la DSN. Une phase pilote démarrera en septembre 2023 pour tester les Comptes Rendus Métiers émis par l'Urssaf qui va contrôler la cohérence des informations entre le MNS et d'autres montants déclarés, et mettre en place un système de fiches navettes pour comparer le calcul du déclarant avec celui effectué par l'Urssaf.



En 2024, des tests seront réalisés entre le DRM et la CNAF, pour s'assurer que le montant déclaré puisse être exploité pour le versement des allocations. Le Service « Déploiement » du GIP-MDS\*\* suivra toutes ces phases de tests et contrôlera la montée en charge côté déclarants, afin d'identifier d'éventuelles difficultés. Le MNS sera indiqué sur les fiches de paie dès juillet 2023 et sur les relevés de prestations en janvier 2024.

Une communication ciblée envers les « Déclarants » va les sensibiliser sur l'importance du MNS pour verser des prestations au plus juste. À long terme, le montant net social pourrait devenir l'unique montant de référence pour toutes les prestations de solidarité.

\* Dispositif des ressources mensuelles (alimenté par la DSN et PASRAU), il regroupe les données de salaires et de revenus de remplacement de l'ensemble de la population, et permet aux organismes de Sécurité sociale d'obtenir directement des informations sur la nature et le montant des revenus versés aux assurés, pour le calcul des prestations sociales sur une base contemporaine.

\*\* Ce projet mobilise plusieurs services du GIP-MDS. Ont contribué à cet article **Jony Da Silva**, Responsable de Service-Expertise DSN PASRAU ; **Cécilia Ségura**, Chef de projet ; **Julie Conti**, Coordinatrice de la mission normalisation ; **Guillaume Cosneau**, Responsable du Service Déploiement ; **Virginie Etcheto**, Responsable du service Front-Office et relations utilisateurs.

## Les publications et brochures Net-entreprises (1/2)

1

Pour le réseau des membres et de l'écosystème Net-entreprises ainsi que les nouveaux arrivants au sein des OPS sur le territoire



Brochure « La simplicité au service des entreprises »



Les Lettres Réseaux



Le rapport annuel d'activité

## Les comités de partenariat : du pilotage de haut niveau

**Le GIP-MDS a mis en place des comités de partenariat avec la Caisse des Dépôts et la CNAM. Leur but : assurer avec chacun de ces organismes un suivi des sujets avec une vision plus globale.**

Ces comités permettent d'échanger sur tous les sujets portés par ces organismes qui sont en lien avec Net-entreprises. Dans chaque cas, ses membres sont notamment issus des comités de direction du GIP-MDS et de l'organisme concerné. Ce partenariat de haut niveau permet de fluidifier les échanges et d'assurer un suivi, avec une vision à 360°, sur tous les sujets en cours.

« Lors de nos rencontres, nous nous assurons que les projets avancent conformément au planning, nous identifions les problèmes, qu'ils soient techniques ou organisationnels. Nous essayons d'identifier de nouvelles synergies ou de nouveaux sujets, avec une vision transverse », détaille Louis-Pascal Bourdaud, Responsable de service PMO transverse au GIP-MDS.

### Des échanges bilatéraux

Les deux comités de partenariat qui existent actuellement avec la CNAM et la Caisse des Dépôts permettent d'accompagner leurs différents projets, en coordonnant de manière fluide l'ensemble des services concernés. « À la différence des grandes instances qui réunissent tous les organismes avec le GIP-MDS, ces échanges bilatéraux permettent d'aller vraiment au fond des sujets et de ne pas être uniquement dans l'opérationnel, tout en prenant de la hauteur. Cette vision stratégique permet de ne rien oublier dans la mise en place du projet », précise Louis-Pascal Bourdaud.

Ainsi, les comités de partenariat représentent un véritable complément de service pour les organismes collaborant avec le GIP-MDS.

« Ce comité répond à un besoin partagé entre la CNAM et le GIP-MDS de disposer d'une instance d'arbitrage et de suivi de nos projets communs. Sa force est de permettre des rencontres resserrées sur tous les sujets CNAM, avec un niveau stratégique et opérationnel de part et d'autre. Cette mixité rend l'instance agile car les échanges nécessaires aux prises de décision peuvent avoir lieu en séance. Agile, elle l'est aussi dans ses modalités de réunion qui fonctionnent aussi bien en présentiel qu'en distanciel ou en mixte. Bref, une instance utile, productive et rassurante. »



**Laurent Bailly**  
Directeur adjoint de la direction des Risques Professionnels, CNAM

« La Caisse des Dépôts a développé plusieurs services qui sont accrochés sur net-entreprises.fr, tant en lien avec la formation professionnelle que sur le champ des retraites. Aussi, ce comité nous permet d'avoir une vue transverse et un suivi fin des projets avec le GIP-MDS, sur tous leurs aspects : technique, communication, impacts budgétaires... Le partage et la mutualisation des bonnes pratiques donnent de la perspective à ce partenariat. Nous suivons de près les développements opérés par le GIP-MDS, afin d'utiliser des services existants, en les adaptant à nos besoins. »



**Laure Manoukian**  
Responsable du service Produits, Caisse des Dépôts

## Les publications et brochures Net-entreprises (2/2)

2

Pour les déclarants et pour le réseau des membres Net-entreprises



Dépliant  
« La qualité des DSN, une responsabilité collective »



Dépliant  
« Tout ce que permet la DSN »

3

Pour les déclarants et les éditeurs



Document « La description fonctionnelle des données de la DSN »



Document « Découvrez les nouvelles fonctionnalités DSN »

# Les C'Util : des échanges au plus près du terrain

**Le principe des C'Util est de réunir les utilisateurs de Net-entreprises et de la DSN avec les organismes pour un partage d'expérience et un échange de bonnes pratiques.**

Les C'Util existent dans certaines régions depuis plusieurs années, ils ont cependant été mis en suspens durant la crise sanitaire. En 2023, ils vont se déployer à nouveau dans toutes les régions. Chaque Comité Régional est libre de l'organiser comme il le souhaite avec son réseau local. L'occasion d'être à nouveau au plus proche des entreprises sur le terrain.



## Arnaud Bourdon

**Animateur Comité Régional Bretagne,**  
Responsable Relation Entreprises et Salariés à la CPAM du Finistère

« Nos C'Util organisés en 2022 ont permis de créer un kit de démarrage pour les autres régions qui se lancent sur le sujet. Nous avons choisi de réunir les participants par profil, considérant qu'ils n'ont pas les mêmes problématiques ni les mêmes utilisations. Nous avons donc organisé un C'Util pour les entreprises, un pour les cabinets comptables et un pour les collectivités locales. Le nombre de participants est volontairement limité, pour favoriser l'interaction et le partage d'expérience. Les C'Util ont lieu sur une matinée, avec deux thématiques portées par les organismes, dans une démarche gagnant-gagnant. L'idée est de présenter et d'approfondir certains sujets, les utilisateurs expriment leurs besoins et leurs attentes, et nous recueillons leurs avis pour améliorer nos services et gagner en visibilité. C'est aussi un temps dédié pour mieux se connaître, dans une logique de communauté. Trois C'Util sont prévus en juin 2023. »



## Audrey Carretero

**Membre actif du Comité Régional Rhône-Alpes,** Directrice Gestion Retraite Complémentaire Agirc-Arrco, Groupe Apicil

« Nous organisons des C'Util depuis 2016, avec une fréquence moyenne de trois par an. Ils ont lieu soit en présentiel, soit en distanciel. Le but est de créer un format de proximité pour traiter des sujets communs à l'ensemble des parties prenantes. En présentiel, nous organisons des événements, avec conférence le matin et ateliers l'après-midi, qui réunissent nos membres avec les entreprises, les experts-comptables et les éditeurs de logiciels. Ces rencontres ont un caractère interactif et participatif, avec l'objectif de présenter, parfois en avant-première, l'actualité des différents organismes. Nous échangeons sur les évolutions, récentes ou à venir, du portail et de nos services, et nous recueillons les attentes des participants. Au fil du temps, nous avons créé une communauté d'utilisateurs diversifiés, avec une vraie relation de confiance entre ses membres, qui favorise les échanges, le partage d'expérience et l'entraide sur le territoire. »

## Les C'Util en région



Comité Régional Bretagne



Comité Régional Rhône-Alpes



## Congrès des experts-comptables

L'équipe de Net-entreprises aura le plaisir de vous retrouver au 78<sup>ème</sup> Congrès de l'Ordre des Experts-Comptables à Montpellier du 27 au 29 septembre 2023. Le congrès aura pour thème « De la facture électronique à la data, le début d'une nouvelle ère ».

